

Non aux statuts du directeur Non aux EPEP Oui aux revendications des directeurs Le décret de 89 ne doit pas être revu !

Le 2 juin dernier a été publié un texte commun des secrétaires généraux du SE-UNSA et du SGEN CFDT, des présidents d'Avenir-Ecole CFE-CGC et du SCENRAC-CFTC et d'Alain REI Président du GDID. Or la lecture de ce texte laisse pour le moins perplexe.

Ce courrier au ministre approuve la volonté ministérielle « *de pérenniser les équipes pédagogiques* » au moment où il remet en cause les règles de mouvement, les CAP et tente d'imposer la mobilité forcée des personnels en application de la loi mobilité de juillet 2009.

Les signataires défendent la volonté de « *fonder dans le temps les divers projets d'écoles* », qui là encore rentre en résonance avec la volonté des milieux patronaux en particulier, de vouloir en finir avec les programmes nationaux et l'unicité de l'école Républicaine sur le territoire national. C'est la logique des établissements autonomes signifiant l'implosion et la privatisation de l'Education nationale.

Enfin ils affichent explicitement leur volonté de revoir le décret de 1989 fixant les missions des directeurs, « *inadapté et obsolète* » selon eux, pour mieux redéfinir le cadre juridique, administratif, légal de la direction d'école.

A l'heure où le ministre prétend fonder un statut de directeur d'école, supérieur hiérarchique des adjoints, la revendication de revoir le décret de 89, seul cadre juridique actuel qui délimite et définit les missions des directeurs d'école, aboutirait à rejeter toute référence réglementaire et à laisser les mains libres au ministre pour mener à bien son projet.

Dans ces conditions, la signature du SNUDI-FO attaché à la défense du statut de fonctionnaire et celui de l'école publique républicaine n'est pas envisageable.

6 jours plus tard, une dépêche AEF du 8 juin fait état que les signataires sont favorables à une expérimentation encadrée de la mise en place d'établissements publics en lieu et place de l'école publique avec à leur tête des directeurs chefs d'établissements. Une telle expérimentation reviendrait à instaurer, sous une forme déguisée, les EPEP rejetés massivement par les enseignants depuis maintenant 10 ans.

Mise au point : Dans une dépêche de l'AEF, Alain REI, président de GDID déclare : « **La CGT et FO nous ont lâchés en route** »

Précisons que le SNUDI-FO lors des rencontres tant avec GDID qu'avec le député REISS chargé de mission sur ces questions :

- avait cru comprendre que GDID se prononçait contre les EPEP ou toutes autres formes d'établissements publics
- a proposé à GDID, quelles que soit les positions divergentes des uns et des autres sur la création d'un statut de directeur, d'œuvrer pour la satisfaction immédiate des revendications des directeurs en matière de décharge, d'augmentation des indemnités et d'allègement des tâches.